Le Nord

ADMINISTRATION de la "CROIX DU NORD" 15, rue d'Angleterre, 15 LILLE

BUREAU D'ANNONCES 1, rue des Sept-Agnelles, 1, Grand'Place

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la Poste, Un An	20 francs.	Annonces	la ligne 0,40
Six Mois	10 —	Réclames	— 0,75
Trois Mois	5 —	Faits-divers	— 1,50
Departem. non-limitrop. et Etrang.	port en sus	Chronique locale	— 1,00

TEMPERATURE

Lille, le 24 novembre.

Minimum, nuit, abrité	9°0
— — découvert	8°6
Surface du sol, 8 h. du matin	9°4
A 1 mètre de profondeur	9°0
De l'air à l'ombre	9°8
Maximum, jour, à l'ombre	9°9
— — au soleil	10°8

Etat hygrométrique. (8 h. m.) 0°/°°
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : S.

Baromètre. — Le 24 novembre (2 h. matin) la pression était de 732 m/m ; le 25 novembre (2 h. du matin) la pression est de :

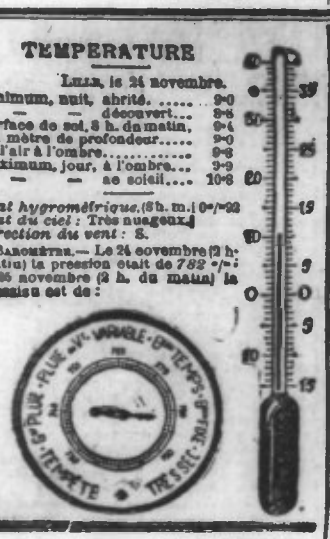

La politique partout

Comme les Harpies de la fable, la politique gâte et empoisonne tout ce qu'elle touche.

Les arts, les plaisirs, l'amitié, le famille, la bienfaisance elle-même : tout se rapetisse, se trouble, s'envenime, dépérit et se dénature dès que l'infâme politique s'y glisse.

C'est bien pire encore quand il s'agit des affaires et des institutions destinées à les protéger, à les encourager et à les arbitrer.

Jusqu'ici les Chambres et les Tribunaux de commerce, dans le Nord, avaient à peu près échappé à la contamination du virus politique.

Ces grands corps, élus par des hommes d'affaires, se recrutaient parmi les hommes d'affaires sans qu'on leur demandât leurs préférences politiques ou religieuses et sans qu'aucun candidat ne se prévaût de ces préférences pour se recommander aux électeurs consulaires.

Et il semble bien à en juger par l'état industriel et commercial de notre laborieuse région que les affaires ne s'en portaient pas plus mal.

Mais cela ne pouvait pas durer. Les politiciens du bloc, les coureurs de décorations et les émissaires de la secte qui a juré d'asservir le pays en s'emparant de tous ses rouages, souffraient de voir nos Tribunaux de Commerce, notamment, siéger et rendre des arrêts sans se préoccuper de la politique et des opinions politiques de leurs justiciables.

Ils souffraient de voir leur échapper des pièces honorifiques et qui valent à leurs titulaires une certaine considération, sans se douter que cette considération émane beaucoup moins de la fonction elle-même que de la haute honorabilité de la plupart des hommes qui l'ont exercée ou qui l'exercent encore aujourd'hui.

Les Loges se sont donc avisées de se mêler de nos élections consulaires.

Mais, comme toujours, elles se gardent d'agir directement et au grand jour. Elles savent que l'*Acacia* pue au nez du public.

Elles ont donc délégué un groupe d'hommes de paille qu'elles ont affublé du titre pompeux et pompier de « Comité indépendant d'action pour l'élection des juges suppléants au Tribunal de Commerce de Lille ».

Et ces personnes interposées de la Loge ont désigné quatre candidats bien connus pour être asservis sinon inféodés aux groupements maçonniques. Ce sont MM. Turbelin, Deraet, Paul Martin et Jules Cremer.

Ce qui est un peu naïf ce sont les motifs qu'invoque la Semaine religieuse des Loges, le *Progrès du Nord* pour justifier cette exhibition de candidats.

Ce journal se fonde sur le peu d'empressement que montrent habituellement les petits et grands commerçants pour prendre part aux élections consulaires.

Il ne se dit pas que si les électeurs laissent faire et sont peu empressés à courir aux urnes c'est qu'ils savent que leurs intérêts ne sont pas en danger et que les candidats présentent toute sécurité.

Quand les commerçants se sentent en péril, ils savent se remuer et faire de l'agitation. S'ils restent paisibles ordinairement aux approches des élections au tribunal de commerce, c'est que la personnalité des candidats les rassure.

Cette paix et cette tranquille assurance ce plaisent pas aux ambitieux du ruban et aux intrigants des Loges.

Eh bien ! ils seront servis à souhait et ils verront que devant la menace d'être envahi par les politiciens, le monde des affaires se remuera, et que, le *deux* décembre prochain, les électeurs seront nombreux aux urnes pour couper les ailes aux rêves de ceux qui annoncent vouloir « devenir les maîtres (*sic*) des Chambres et Tribunaux de commerce. »

Dem.

LES INVENTAIRES

ÉTATS DE SERVICES DE M. le capitaine Magniez

M. le capitaine Magniez est un des brillants élèves de l'Ecole militaire de Saint-Maixent.

Il y est entré avec le numéro 4, sur 350 admis et 1.200 concurrents.

Au premier classement, sur 450 (guerre et marine réunies), il obtenait le numéro 4 en classement général et le numéro 1 en classement militaire.

Au classement final, il sortit de l'école avec le numéro 11 en classement général et le numéro 6 en classement militaire.

M. Magniez obtint également une magnifique épée comme prix de tir offert par le ministre de la Guerre et il fut l'un des huit sous-lieutenants appelés à retourner à l'école comme instructeurs.

M. Magniez, après un séjour de quelques mois à Saint-Maixent en cette dernière qualité, passa au 8e de ligne et de là au 9e, à Mézières, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Il revint ensuite à Saint-Omer comme capitaine.

Au Tribunal correctionnel DE LILLE

Audience du 24 novembre 1906
Présidence de M. Gonard, vice-président

A l'église Saint-François, de Mouvaux

M. Charles Tiberghien, 24 ans, a appelé « casserole » M. le Commissaire de police Prudhomme, de Roubaix, délégué à Mouvaux, pour les opérations d'inventaire.

Dès le premier moment, M. Tiberghien a très franchement reconnu le fait. Il ne fait aucune difficulté pour le reconnaître à l'audience. Il explique qu'il était, non sans raison certes, surexcité par tout ce qu'il avait vu se passer autour de lui.

M. Delsert, le substitut d'audience, essaie à grand orchestre de persuader au Tribunal que le prévenu a commis un crime.

Il faut, paraît-il, juger les délits d'inventaire plus sévèrement que les délits ordinaires.

Il demande donc le refus des circonstances atténuantes, de la prison, et de la prison sans sursis.

On se demande vraiment pourquoi le Tribunal se montrerait plus sévère que d'habitude. Un outrage à un commissaire de police, qu'il soit commis par un honorable catholique outré de voir inventorier son église, ou qu'il soit commis par un spachi quelconque, est toujours un outrage.

Il semble qu'il n'y a pas lieu d'être plus sévère pour l'honorable catholique que pour l'apache, au contraire ! C'est ce que démontre Me Legrand, qui a assumé la tâche de défendre M. Tiberghien.

Il établit en outre que M. Tiberghien qui a été conduit les menottes aux mains à travers Tourcoing et Lille, qui a passé une nuit à la prison avec les pires voyous, alors que les circulaires ministérielles ordonnent de les enfermer dans des locaux séparés, a suffisamment expié le léger délit commis par lui.

Le tribunal condamne à 15 jours de prison avec sursis.

A l'église Saint-Germain, à Mouvaux

Henri Destombes, 25 ans, commissionnaire en charbon, a aussi été arrêté hier à Mouvaux, mais à l'église St-Germain. Il consolidait les barricades de chaises élevées par les défenseurs de l'église. Deux chaises mal lancées atteignirent les gendarmes Théry et Flamant. Les gendarmes peuvent affirmer que les chaises ont été volontairement lancées sur eux ! Ce doit pourtant être bien difficile de voir si une chaise a été lancée volontairement ou malencontreusement ! On arrête donc Destombes qui en se débattant effleura du pied la pantalon du gendarme Flamant. Le geste instinctif a été changé par le gendarme en coup de pied violent. Remarquons que le gendarme Flamant n'a pas la moindre ecchymose.

Me Legrand présente encore la défense du prévenu qui, il est inutile de le dire, n'a jamais été condamné.

Il plaide que les coups n'ont entièrement été volontaires.

Un mois avec sursis.

A l'église St-Jean-Baptiste de Roubaix

M. Glorieux, 22 ans, ouvrier d'usine à Roubaix qui le dimanche et le lundi est concierge au patronage St-Augustin, a crié « A bas les voleurs ! A bas les cambrioleurs ! »

Le commissaire de police, M. Grimaldi, affirme que ces mots lui étaient adressés sans conteste et que M. Glorieux devait très bien savoir à qui il avait affaire, car le délit a été commis à midi et M. Grimaldi s'était promené toute la matinée, ceint de son écharpe, sur le parvis de l'église. Il reconnaît, cependant, sur une question de Me Goethals, qu'il portait son écharpe sous son pardessus et qu'il était serré contre la foule.

M. Glorieux reconnaît avoir proféré les paroles incriminées ! Il s'adressait non au commissaire mais à une bande de voyous qui l'inventaire fini, avaient jugé intelligent, sans doute pour glorifier la pensée libre, de venir conspuer la calotte !

Me Goethals défend le prévenu. Il est très naïvement dit-il, que Glorieux s'est pas connu M. Grimaldi qui opérait dans un quartier aux antipodes de son arrondissement. L'écharpe, si on s'en rapporte aux déclarations du commissaire lui-même, placé sous le pardessus n'était pas visible étant donné la foule. L'intention délictueuse n'existe donc certainement pas.

Néanmoins la tribunal condamne à 15 jours avec sursis. Le jugement contient cette curieuse allégation que Glorieux devait bien connaître le commissaire de sa commune ! Allez demander aux habitants du Ravedi s'ils connaissent M. le commissaire Grimaldi ! 9 sur 10 répondront non. M. le président Godard ne semble pas très ferré en géographie. Il prend Roubaix pour une bourgade de 200 âmes.

A l'église de Wasquehal

Le prévenu, on le sait, est M. l'abbé Camerlynck, l'un des vicaires de la paroisse. Laissons la parole au commissaire, M. Joly ; il nous appredra le crime de l'abbé.

Il était deux heures, dit le commissaire. Une brèche venait d'être faite. J'entrais dans l'église en escaladant les chaises, forcé de me livrer à toute une gymnastique (Comme il devait être drôle !).

J'avais été forcé de garder mon chapeau sur la tête. M. l'abbé Camerlynck se précipita sur moi et me pria de me découvrir. Je ne pouvais le faire. Quelques minutes après, l'abbé me fit une nouvelle injonction d'avoir à me découvrir. Je lui répondit alors que je n'avais pas d'ordre à recevoir de lui ! (Quelle exquise politesse !). C'est alors que l'abbé leva le bras. Il me toucha le front et en même temps fit rouler mon chapeau à terre. Deux gendarmes l'arrêtèrent.

M. l'abbé Camerlynck, un jeune prêtre de 29 ans, reconnaît la matérialité du fait : « Si, dit-il, M. le Commissaire s'avait pu se découvrir la première fois que je le lui demandais, il aurait pu le faire la seconde fois au lieu de me répondre grossièrement. Je n'ai nullement eu l'intention de frapper. Mais M. le Commissaire a la tête près du bonnet et j'ai pu se la décoiffant le toucher au front, d'autant plus qu'étant très petit j'ai dû faire le geste de bas en haut. »

Le commissaire, rappelé, reconnaît que le geste a bien été fait comme l'indique l'abbé.

Me Bataille défend M. l'abbé Camerlynck. Il commence par établir que malgré la loi de 1905, le curé et ses vicaires sont toujours chargés de la police de l'église. « Le commissaire, dit-il, s'est montré d'une incorrection, que n'est pas jusqu'ici, du moins en général, les agents chargés d'inventaires. M. l'abbé Camerlynck lui a donné une leçon de politesse. Peut-on lui donner tort »

En terminant il montre que le commissaire marchait d'accord avec le maire de Wasquehal, M. Lejeune-Mulliez, qui lui aussi avait commis cette goujaterie de rester couvert dans la maison de Dieu. Le maire, lui, à l'observation de second vicaire, M. l'abbé Fogt, a répondu par un soufflet. Le parquet a jugé ne pas devoir poursuivre ce singulier maire. Tout pour les catholiques ! Me Bataille consacre qu'usant de son droit de citation directe, M. l'abbé Fogt poursuivra M. Lejeune-Mulliez pour outrage à un citoyen chargé d'un ministère de service public dans l'exercice de ses fonctions.

Nous verrons si le tribunal fera de la justice distributive et infligera à M. le Maire de Wasquehal les 15 jours de prison sans sursis dont il a gratifié M. l'abbé Camerlynck.

Au Tribunal correctionnel D'HAZEBROUCK

M. François Stoven, 22 ans, fils de l'honorable brasseur de Renescure, arrêté, mardi dernier, lors de l'inventaire de cette commune, a comparu devant le tribunal correctionnel d'Hazebrouck.

M. Dejamme présidait, assisté de MM. Lefebvre et Coupillaud.

L'inculpé, qui se trouvait à l'intérieur de l'église avec un de ses amis, avait, en autendant attaquer les portes du sanctuaire, exprimé son indignation à l'adresse des inventoriens. A l'audience, il prend très crânement la responsabilité de son acte, mais déclare que ses invectives visaient le groupe des inventoriens, et non tel ou tel gendarme.

M. Schmitt, procureur de la République, qui a tenu à venir siéger lui-même pour se mettre en vedette, déballe tous les clichés dont meent les feuilles anticléricales : « politique de rébellion », « prêtrs belligneux », toute la collection y passe. L'organe du ministère public s'oppose surtout à ce que le tribunal accorde au prévenu le bénéfice de la loi Bérenger.

Dans une plaidoirie remarquable, Me Degroote s'élève contre la sévérité excessive dont M. le Procureur fait preuve à l'égard de son client. Il fait justice des attaques dirigées par M. Schmitt contre les chefs de l'église en citant les paroles, toutes de conciliation du Pape ; enfin, il prouve, instructions préfectorales en mains, que M. Stoven, n'ayant pas commis de voies de fait, n'aurait pas dû être appréhendé.

Faisant droit aux sommations du Procureur, le tribunal a, cependant, condamné M. Michel Stoven à six jours de prison sans sursis.

BAUVIN

Le garde champêtre de Bauvin, arrivé tout récemment dans cette commune, venant de Houplin, où il exerçait les mêmes fonctions, fut le commissionnaire du commissaire pour notifier à M. le curé de Bauvin la visite imminente de l'inventorieur.

La troupe arriva vers neuf heures à l'église. Les cloches avaient été mises en branle, mais le portail n'avait pu être fermé. Quelques personnes seulement se trouvaient dans l'église, mais la foule était grande en dehors.

« Je proteste, dit M. le Curé de Bauvin, contre l'injuste prétention du gouvernement de faire l'inventaire de biens qui ne lui appartiennent à aucun titre. Car, il ne nous persuadera jamais que les inventaires ne sont pas le prélude d'une confiscation certaine. Nos églises et nos biens n'auront pas meilleur sort que les couvents, qu'on vient de confisquer, après avoir injustement chassé leurs légitimes propriétaires, qu'on laisse mourir de faim en exil ». M. le Curé de Bauvin déclare réserver les droits de la fabrique et des tiers.

Ce fut un semblant d'inventaire.

On dut requérir le génie pour faire sauter la serrure de la porte d'une des sacristies ; les sapeurs fracturèrent également une porte d'armoire, pour que le receveur de l'enregistrement pût y jeter un coup d'œil. Avisant ensuite, du côté droit du chœur, une porte fermée, il fallut une demi-heure de rudes efforts pour arriver à pratiquer dans cette massive porte de chêne, un trou par où un homme pût se glisser.

Pendant ce temps, ce estsedait chauler dans la rue et les cloches ne cessaient de tinter.

Un individu du village vint s'offrir pour aider à enfoncer la porte. On l'a hué vigoureusement.

PROVIN

Une centaine de chasseurs à pied avaient pris le train de 6 h. 42, sur la ligne de Béthune, en même temps que 18 gendarmes. Un caporal, un maître-ouvrier et 2 hommes du génie les accompagnaient, avec les outils nécessaires.

Aussitôt descendu du train, un adjudant alla donner l'ordre aux gendarmes à cheval d'Annœuillin, qui attendaient dans la cour de la gare, de se porter sur l'église de Provin, puis sur celles de Bauvin et Hantay pour empêcher, si possible, qu'on en fermât les portes.

Les deux témoins étaient deux cantonniers des environs.

L'effraction du grand portail, après les sommations réglementaires, fut l'affaire d'un instant.

M. le curé se trouvait à l'entrée de l'église avec M. Georges Deren, président du conseil de fabrique. Bon nombre de fidèles étaient présents. Au dehors, il y avait foule.

Le curé renouvela sa protestation.

M. Georges Deren protesta en affirmant aux inventoriens que s'il avait été en son pouvoir d'établir à l'entrée de l'église une barrière infranchissable, jamais ils ne fussent passés par là.

Les commissaire réquisitionna, auprès du caporal du génie, des hommes armés d'outils pour qu'on ouvrît la porte de la sacristie. Les sapeurs en firent sauter la serrure. Quelques minutes après, tout était terminé. Le prétendu inventaire n'avait pas duré un quart-d'heure.

Les fidèles restés dans l'église chantaient des cantiques. On salue la sortie des inventoriens par les cris de « Vive la Liberté ! »

HANTAY

On arriva à Hantay vers 10 heures 1/2. Le portail fut enfoncé, après les sonneries de clairon et les sommations.

Dans sa protestation, le curé fit ressortir que l'église de cette paroisse n'avait coûté un sou ni à la commune, ni au département ni à l'Etat et qu'elle avait été construite par des personnes généreuses puis remise à la commune sous la condition qu'elle serait affectée à perpétuité à l'exercice du culte catholique. La donation a été acceptée à cette condition ; un arrêté préfectoral en fait foi. Le mobilier de l'église provient également de générosités particulières et du produit de quêtes ou de dons.

Pour effectuer l'inventaire on dut ouvrir avec effraction la porte de la sacristie. Tout s'accomplit rapidement, tandis que l'assistance chantait le *Parce*.

HERRIN-LEZ-GONDECOURT

On nous écrit :

La population de la petite commune d'Herrin (canton de Secin) s'est trouvée tout à coup doublée par suite de l'inventaire.

Cette opération n'ayant pu aboutir en mars dernier, il fallut donc recommencer.

Vraiment, était-ce bien la peine de mobiliser toute cette force armée pour prendre d'assaut la pauvre petite église du village.

Elle n'avait à cette heure si matinale de la journée que son seul curé pour défenseur et gardien.

Seul pour protester contre l'acte de vandalisme qui allait s'accomplir ; seul pour revendiquer les droits de Dieu et de la justice outragée.

Comme les portes de l'église étaient fermées et que le Curé, pour obéir à son évêque, se refusa à en donner les clefs, les inventoriens, après les sommations d'usage durent employer la force.

Les portes bien que n'étant pas barricadées offrirent cependant une certaine résistance.

Et puis, il faut le dire, nos braves troupiers du génie, s'y mettaient pas beaucoup d'adresse ni d'entrain.

Les cambrioleurs qui vinrent opérer dans la dite église dans la nuit du 17 au 18 avril 1901, connaissaient mieux leur métier et firent moins de dégâts.

Enfin, après cinq minutes environ d'efforts, les portes cédèrent et on put pénétrer dans l'Eglise.

M. le Curé, du banc de communion, lut une courte et énergique protestation, qui fut écoutée en silence par MM. les opérateurs.

Il leur laisse comme sujet de méditation, pour le mélinée, cette dernière pensée de se protestation :

« Les hommes ont pour exécuter leurs œuvres, la force, l'injustice et le temps ! Dieu, lui, a pour les juger, les punir et les récompenser, la patience, la justice et l'éternité. »

M. le Percepteur d'Annœuillin voulut bien joindre la protestation qui venait d'être lue au procès-verbal de l'inventaire. L'inventaire !!! Parions-en ! Vraiment peut-on appeler cela un inventaire. Ce ne serait que ridicule si ce n'était en même temps sacrilège.

L'opération dure moins de temps qu'il n'en faut pour le raconter.

Enfin, ces Messieurs ont fait observer la loi. Ils y mettent toute leur gloire. Laissons leur cette vaine gloriole. Ça n'est pas sérieux.

Disons avant de terminer pour être juste que les fonctionnaires du gouvernement qui pénétrèrent dans l'église pour accomplir leur triste besogne observèrent les convenances.

Sur la place de l'Eglise, pas d'incidents à signaler pendant que se poursuivait les opérations de l'inventaire.

Quelques paudores en conversation essayaient de faire de l'esprit ; ça ne dura guère et puis c'était plus bête que méchant. Hélas ! dans ce corps d'élite, il y a quelques années encore si respectable beaucoup ne savent plus être si dignes, si sérieux.

CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

Vendredi, vers 8 h. 1/2, une troupe de 150 hommes et une vingtaine de gendarmes entraient dans le village.

La population aussitôt se masse près de l'église ; certains passèrent par dessus les murs du cimetière, mais la troupe barre bientôt les passages. M. le vicaire refusa l'entrée que M. le commissaire lui présentait comme au déserteur. La lettre fut portée chez M. le curé malade. Dans sa protestation, M. le vicaire plaignit ces soldats du triste rôle qu'on leur imposait. Aux sommations on répondit par le cri de « Liberté ».

Trois soldats attaquèrent le grillage qui céda au bout de quelques minutes. Au portail, le président de Fabrique fut violemment repoussé par deux gendarmes qui ce le lâchèrent qu'après de trop justes réclamations.

La porte ne cédant pas aux pesées, les soldats l'enfoncèrent au bout de 20 minutes à coups de haches et de barres de fer.

Dans l'église, M. Chapoutot, percepteur d'Annœuillin, trouvait avec raison qu'il n'y avait rien à inventorier. Deux gendarmes comptaient les chaises portant le nom de leurs propriétaires. La sacristie fut ouverte par force et le percepteur n'y voyant pas merveille, commanda de marquer 4 chandeliers.

La triste besogne accomplie, les gendarmes durent arrêter la foule qui se pressait pour entrer dans l'église aux cris de Vive la Liberté ! C'est à nous c'église ! A bas les voleurs !

M. le Vicaire monta en chaire et après quelques mots bien sentis fit chanter le *Parce*.

CROIX

Les deux églises de la Ville, inventoriées vendredi, ont, dès le soir même, été réparées. Les portes conservent cependant la trace des effractions.

A Saint Pierre, une grande toile portant ces mots : Vive Jésus-Christ ! Vive la Liberté ! a été appliquée à l'entrée principale.

A Saint-Martin, toute une partie du grand portail a été remplacée par des planches brutes, ainsi que la porte de la sacristie.

Le simulacre d'inventaire fait dans les deux églises appartenant aux catholiques n'a relevé que quelques objets. Des salles de sacristie n'ont même pas été visitées. Un autre détail qui décoie bien la façon dont ce relevé a été opéré : A Saint-Martin un portefiambeaux a été inscrit sous le titre de : porte-bouteilles...

Les fidèles se sont rendus nombreux dans leur église dans la journée de samedi.

WASQUEHAL

Vendredi soir à 8 heures, eut lieu le salut de réparation. L'église était comble comme aux grands jours. Après la récitation du chapelet, M. le Curé monta en chaire et raconta en peu de mots les opérations de l'inventaire et félicita M. Camerlynck d'avoir su défendre les droits de Dieu.

Pendant le salut on chanta trois fois le *Parce Domine* et le cantique *Pitié mon Dieu*.

Après la cérémonie, la foule se porta en masse vers le domicile du citoyen-maire, où elle protesta contre une inqualifiable manière d'agir, criant ; Hou ! Hou ! les casseroles ! et chantant :

Nous sommes catholiques,
Catholiques si Français.

De là la colonne se dirigea vers les habitations de divers conseillers municipaux, témoignant toujours son indignation. Ce n'est que vers 10 heures que le calme se rétablit.

MILLAM

Mercredi 21 novembre, vers 9 h. 1/2, un sous-inspecteur des Domaines arrivait escorté de gendarmes, dragons et fantassins. Nul n'était prévenu ; un gendarme s'en fut chez MM. le président, le trésorier, le curé. Le premier était indisposé, le deuxième absent, le troisième, rentré à l'église, s'entendit que le temps d'en fermer les portes.

Les vrais les paroissiens accoururent au son lugubre de la cloche d'alarme, le chemin leur était barré, et pendant six quarts d'heure ils assistèrent impuissants à la violation de leur église. Sans autre forme de procès quelques coups de clairon retentirent, puis les coups de hache, la grand'porte finit par céder. L'inventorieur pénétra dans le lieu saint et fut présenté à M. le Curé par un jeune inconnu ceint d'une écharpe et suivi de gendarmes.

M. le curé après avoir protesté contre l'effraction sacrilège commise, rappela la protestation qu'il avait lue au nom du Conseil de Fabrique lors d'une première tentative faite par T. Spieser, percepteur à Wattan. Il ajouta :

Mais si l'Etat nous reconnaît la propriété et la jouissance de ces biens pourquoi veut-il infirmer les droits qu'il affirme.

Ailleurs, tout ce qu'il vous fait inventorier vous confirmera mon assertion ; que nous ne tenons rien de lui. Remarquez cette inscription au bas du premier tableau : « A la gloire de Dieu et en souvenir de mes chers parents, Pétronille Andries 1716 ; un autre Jan Andries 1714 ; un de Jan Verborgh-Lepine 1682 ; un de Laurent Coloos 1663. Si tous les objets du culte ne portent pas pareilles inscriptions, les donateurs vivants et les descendants des Moreau, Vanhaecke, Coloos, Osten, Drieux, Delgrange, Desmidt, Porteman, Roussel, Devooghel, Debroucker, Pannier viendront revendiquer leurs donations ou celles de leurs ancêtres. Les paysans se trouvent assez pressurés d'impôts pour réclamer de l'Etat qu'il respecte et fasse respecter leurs droits les plus sacrés.

L'officiel a n'arrivant pas à enfoncer la porte de la sacristie blindée de fer et de tôle, le commissaire alla requérir des militaires, et choquant fut l'empressement avec lequel ce défera à sa requête. Il s'eurait plus manqué que de choisir pour cet office un soldat originaire de la paroisse qu'on eut... le bon goût d'amener de Dunkerque, pour maintenir ses parents et amis. Pauvres soldats, pauvres gendarmes, qui, képi sur la tête, sans aucun signe de respect pour le Seigneur, courent de tous côtés, foulient, secouent les boiseries, comme s'ils s'étaient trouvés dans le maison d'un fraudeur ! Nous n'avons constaté que l'enlèvement d'une minuscule casserole, destinée à chauffer l'eau des fonts baptismaux.

A onze heures trois quarts, la cloche appela les fidèles pour la salut de réparation, après lequel tous constatèrent l'état des portes et armoires enfoncées, même celles qui étaient ouvertes.

Dans la région de Cambrai

Ainsi que nous l'avions annoncé vendredi les inventaires ont recommencé samedi dans la région de Cambrai.

A SAINTE-OLLE

A 6 heures 1/2 du matin, des gendarmes à pied, deux compagnies du 1er de ligne, un peloton du 4e cuirassiers, deux ambulances, un contrôleur et deux agents en civil se présentaient devant l'église de Sainte-Olle pour aider et protéger au besoin le receveur de l'enregistrement et le commissaire de police qui arrivaient en même temps pour procéder à l'inventaire.

Il y a six mois, l'église de Sainte-Olle était imprenable ; les opérateurs le savaient bien, puisque par deux fois ils durent se retirer, sans pouvoir y pénétrer ; voilà pourquoi ils avaient préjugé aujourd'hui que deux cents hommes de troupe n'étaient pas trop pour faire l'assaut de la place.

Mais, *parce que c'était ainsi voulu*, les portes simplement fermées à clef, cédèrent assez facilement aux efforts de la pince, pour livrer passage aux envahisseurs.

M. le Curé renouvela sa protestation, en faisant observer que presque tout le mobilier appartenait à M. Black, qui avait également fait construire l'église.

Un simulacre d'inventaire est fait en quelques minutes, au milieu des ténèbres.

Pendant ce temps, la foule massée devant l'église chante à pleins poumons le cantique : *Nous voulons Dieu !*

Arrivé à la sacristie, le commissaire fait remarquer à M. le Curé que la porte va probablement être brisée et qu'il serait préférable de l'ouvrir. M. le Curé répondit : « Qu'à cela ne tienne, il y a encore du chêne dans le bois de Bourlon ! »

A sept heures et quelques minutes, l'opération sacrilège était terminée.

La foule entre alors émue et contenant à peine son indignation, pour assister à un salut de réparation, pendant que les inventoriens officiels et la troupe reprenaient la route de Cambrai.

NIERGNIES

L'église étant ouverte quand la troupe y arriva, vers 6 h. 1/2 du matin, l'inventaire s'y fit sans incident.

ESTOURMEL

La chose fut moins facile, malgré un grand déploiement de force armée, car le Jeunesse catholique avait fait bonne garde et solidement barricadé l'église. Les inventoriens furent reçus à la grille par M. le Curé, qui leur adressa une énergique protestation.

BOUSSIÈRES

En l'absence de M. le Curé qui était allé porter le Saint Viatique à une malade, les agents brisèrent un vitrail ; l'un d'eux pénétra par la brèche et ouvrit la porte à ses complices.

Quiévy, Selvigny, Elincourt, Caullery et **Ligny** reçurent également la visite des inventoriens qui purent s'acquitter de leur triste besogne sans incidents notables.

Pas de Cultuelles !

Pourquoi ?

Par CYR

Cette question des cultuelles, la connaissez vous ?

La connaissez-vous assez pour clouer le bec *au premier bloc-card venu, qui viendra vous répéter ce qu'il a lu dans son journal ?*

La connaissez-vous assez pour l'expliquer *avec fruit ?*

On a toujours à apprendre sur une question aussi importante.

En trente-deux pages, Cyr vous l'expose tout entière, avec la **précision**, *la* **clarté**, *la* **vigueur de style** *et l'*autorité *que vous aimez à rencontrer dans ses articles.*

LISEZ SA BROCHURE ! RÉPANDEZ-LA !

Il n'est pas permis à un catholique d'ignorer :

Qui a voulu la Séparation ;
Comment on l'a rendue possible ;
Comment le pays a été « roulé » ;
Que la loi est mauvaise ;
Que les cultuelles sont inacceptables.

Et pourquoi ?

La brochure se trouve à le *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, Lille, aux prix suivants :

L'unité	0.10	—	franco,	0.15
Les dix	0.65	—	»	1 »
Le cent	5 »	—	»	5 85
Le mille	35 »	port en plus.		

PAS DE CULTUELLES !

POURQUOI ?

Lisez cette brochure ! Répandez-la !

COMICE AGRICOLE DE l'arrondissement de Lille

Dans sa réunion du 21 novembre, le Comice agricole de l'arrondissement de Lille a pris à l'unanimité des membres présents les délibérations suivantes qu'il recommande à l'attention de MM. les Députés et Sénateurs et à la bienveillante sollicitude de MM. les Ministres intéressés.

Les graines oléagineuses

La culture des graines oléagineuses a presque disparu de l'assolement de notre région en raison de la concurrence exercée par les graines étrangères importées en franchise de tous droits.

Depuis longtemps l'agriculture réclame contre cette situation. Chaque année le mal s'aggrave par l'entrée de quantités de plus en plus considérables de graines étrangères.

Une saine protection détermnerait les cultivateurs à reprendre cette culture et rattacherait au profit du travail national des millions qui vont se répandre sur tous les points du globe.

C'est pourquoi le Comice agricole de Lille, rappelant ses délibérations antérieures, réclame l'adoption par le Parlement de l'ancienne proposition Sucbetet ou tout au moins le vote des droits de douanes proposées dans le prochain budget par M. le Ministre des Finances.

Monopole de la rectification de l'alcool

Considérant que deux propositions de loi ont été déposées sur le bureau de la Chambre par MM. Martin et Menjan, députés, tendant à constituer au profit de l'Etat le monopole de la rectification de l'alcool.

Considérant que les monopoles constituent des atteintes à la liberté individuelle, commerciale et agricole.

Considérant que la Commission extra-parlementaire des alcools a repoussé dans ses conclusions le monopole intégral, aussi bien que les monopoles partiels de production, de rectification ou de vente, ainsi que tous les monopoles combinés de l'alcool.

Considérant que l'Etat n'a pas besoin de recourir au monopole de la rectification de l'alcool pour imposer aux distilleurs un contrôle hygiénique qui respecte à la fois la liberté du commerce et de l'industrie et protège la santé de consommateur.

Le Comice agricole de Lille proteste énergiquement contre tout monopole de l'alcool par l'Etat, qu'il soit monopole de fabrication, de rectification ou de vente et émet le vœu

Que les propositions déposées à la Chambre par MM. Maujan et Martin, députés, en faveur du monopole de la rectification de l'alcool soient repoussées.

L'orge dans les adjudications militaires

Considérant que par une décision récente, le ministère de la Guerre a prescrit le remplacement par de l'orge de 1/5 de l'avoine dans les rations des chevaux de l'armée.

Considérant que cette substitution ne procurera aucune économie à l'Etat.

Considérant que, au moins sous les climats froids du Nord et de l'Est, l'orge ne saurait remplacer l'avoine et que celle-ci doit rester, comme elle l'a toujours été, la nourriture normale des animaux de l'espèce chevaline.

Le Comice agricole de Lille émet le vœu que, pour les régions du Nord et de l'Est, la décision soit rapportée et que l'orge ne soit pas substituée à l'avoine pour l'alimentation des chevaux de l'armée.

Que, si pour les mêmes régions, on juge nécessaire d'ajouter quelque chose à l'avoine, les précieuses qualités du sucre décortiqué le fassent rechercher de préférence à tout autre aliment.

Gazette du Nord

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Bacout, professeur à Douai, est nommé curé de Saleches.

M. Dupont, vicaire à Valenciennes (Faubourg), est nommé curé de Wellers-en-Fagne.

M. l'abbé Degreave, missionnaire diocésain, est nommé doyen de Gravelines.

On annonce la mort :

— A LOMME, de **Mlle Alice Dunas**, pieusement décédée le 23 novembre 1906, à l'âge de 20 ans.

Elle était la sœur de M. Edouard Dunas, vice-président de Jeunesse Catholique.

— A WASQUEHAL, de **M. Jean-Baptiste Lesurdan**, 72 ans, membre du conseil de Fabrique, ancien adjoint au maire et conseiller pendant près de vingt-cinq ans, administrateur de sacrements.

Les funérailles auront lieu le mercredi 28, à 11 heures du matin, en l'église paroissiale de Wasquehal.

— Vendredi cet eu lieu, en l'église d'HAUBOURDIN, les funérailles de **Théodore Lebacq**, victime de l'accident de lundi dernier à l'usine Verley. Un nombre considérable d'Haubourdinois suivaient le corps de cet honnête travailleur. Au cimetière, M. Buité, directeur de l'usine, prononça le beau discours qui suit :

Messieurs,

Je ne veux pas laisser fermer cette tombe sur le modeste travailleur, qui maintenant y repose, sans lui adresser un dernier adieu au nom du personnel entier de l'usine.

Lebacq fut un travailleur consciencieux et dévoué ; je l'ai vu, personnellement, à l'œuvre pendant de longues années et puis affirmer que jamais sa conduite ne donna lieu à un reproche. Sa mort, si tragique, causa un vide sensible dans le personnel dont il faisait partie et y laissera, j'en suis certain, un durable souvenir. Il est tombé sur le véritable champ de bataille de l'ouvrier, en faisant son devoir, victime d'une fatalité aveugle et imprévue qui l'arrache aux siens sans qu'il puisse même leur dire adieu !

Le père de famille en le cédait sa place à l'ouvrier ; il aet élever ses nombreux enfants, qui le chérissaient, dans le droit chemin, et cela à force de travail et de privations ; d'une honnêteté à toute épreuve, il fut le modèle de ces humbles citoyens, vaillants et courageux, qui font la force et la prospérité d'un pays. Il trouvera, là-haut, la récompense promise à ceux qui ont cru, souffert et peiné !

Puisse les regrets de tous ceux qui l'ont connu adoucir la douleur de la chère compagne et de ses enfants, à qui, dans le malheur qui les frappe, vont toutes nos sympathies.

Au nom de tous, Lebacq, adieu !

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts, et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

— Nous apprenons les fiançailles de M. **Adolphe Hennion**, industriel, fils de M. Jean Hennion, filateur et conseiller municipal de **LINSELLES**, avec **Mlle Jeanne Van Eislande**, fille de M. Van Eislande, bourgmestre de **COMINES** (Belgique).

— Samedi matin, à onze heures, a été célébré en l'église Saint-Christophe, à **TOURCOING**, au milieu d'une assistance nombreuse et choisie, le mariage de **M. Auguste Limpens**, directeur de filature, fils du distingué directeur des établissements Boutemy frères, à Lisconlles, avec **Mlle Thérèse Denoyette**, fille de M. Charles Denoyette, entrepreneur, et de Mme Denoyette, née Leleux.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Alexandre Limpens, ingénieur, son frère, et Cyr Cambier, industriel à Roubaix, son oncle ; pour la mariée, MM. Charles Denoyette-Filipo, son frère, et Henri Leleux, négociant à Paris, son oncle.

Le consentement a été reçu par M. l'abbé Leclercq, doyen, qui a prononcé une touchante allocution.

Pendant la messe, M. Charles Denoyette, frère de la mariée, dont on connaît la belle voix de baryton, a supérieurement interprété *O Salutaris*, de Rocquier, *Benedictus*,